

RÈGLEMENT TRANSVULCANIA BY UTMB®

EDITION 2023 - DU 4 AU 6 MAI 2023

ORGANISATION

UTMB® IBERIA S.L., LE CABILDO DE LA PALMA et SODEPAL organisent l'événement sportif TRANSVULCANIA by UTMB® avec le soutien des municipalités de l'île de La Palma.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

La participation aux épreuves d'UTMB® implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, de ses annexes, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants.

DEFINITION DES EPREUVES

TRANSVULCANIA by UTMB® est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers de grande randonnée de l'île de La Palma. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

CATÉGORIE 100K



- ULTRA

Environ 72 km avec 4.600 mètres de dénivelé positif, en partant du FARO DE FUENCALIENTE, en semi-autonomie et en 16 heures maximum.

CATÉGORIE 50K



- VOLCANES

Environ 48 km avec 2,850 mètres de dénivelé positif, en partant du FARO DE FUENCALIENTE, en semi-autonomie et en 11 heures maximum.

CATÉGORIE 20K



- **EL ROQUE /EL ROQUE PROMESAS**

Environ 28 km avec 840 mètres de dénivelé positif et 2.900 m de dénivelé négatif, en partant du ROQUE DE LOS MUCHACHOS, en semi-autonomie et en 7 heures maximum.

AUTRES COURSES

- **VERTICAL CHALLENGE**

Environ 1,5 km avec environ 250 m de dénivelé positif, en partant de la PLAGE DE TAZACORTE.

- **TRANSVULCANIA KIDS-JUNIOR**

Circuit fermé dans lequel les différentes distances seront adaptées en fonction des catégories (U7, U9, U11, U13 et U15).

ENGAGEMENT DES COUREURS

Pour participer aux épreuves de TRANSVULCANIA by UTMB®, en particulier à l'ULTRAMARATHON, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela.
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige).
 - Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
 - D'être pleinement conscient que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.
 - D'être pleinement conscient que pour une telle activité en montagne, la sécurité dépend avant tout de la capacité de chaque participant à s'adapter aux problèmes, prévisibles ou non.
 - D'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.

SEMI-AUTONOMIE

- Le principe de course individuelle en **semi-autonomie** est la règle. Les épreuves de TRANSVULCANIA by UTMB® se déroulent en une seule étape, à allure libre, dans le délai imparti par les barrières horaires spécifiques à chaque épreuve. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...)

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. Il transporte ce matériel dans un sac marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau ou de la boisson énergétique pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
Pour les plus lents, les sections les plus longues sans ravitaillement durent plus de 4h sur l'ULTRAMARATHON et IVOLCANES.
3. Pour l'ULTRAMARATHON une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur certains points de ravitaillement (*), dans la zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du chef de poste. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres. L'assistance fournie par des équipes professionnelles ou tout professionnel médical ou paramédical est strictement interdite. Les postes de ravitaillement où l'assistance est autorisée sont les suivants : REFUGIO EL PILAR et ROQUE DE LOS MUCHACHOS.
Les autres zones du point de ravitaillement sont strictement réservées aux coureurs.
Aucune assistance n'est autorisée en tout point du parcours dans les courses VOLCANES, EL ROQUE / ROQUE PROMESAS et VERTICAL CHALLENGE.
4. Aucune assistance n'est autorisée en tout AUTRE point du parcours. L'assistance fournie par des équipes professionnelles ou tout professionnel médical ou paramédical est strictement interdite. Les zones situées à l'intérieur du point de ravitaillement sont strictement réservées aux coureurs.
5. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.
6. Un participant qui accepte d'être accompagné, en dehors des zones expressément désignées contrevient au principe de semi-autonomie. Les commissaires de course témoins d'irrégularités sont habilités à pénaliser les participants afin de garantir l'esprit des épreuves de trail-running.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Interdiction de l'utilisation de bâtons

Afin de préserver au mieux les espaces naturels et le Parc National de Caldera de Taburiente, il a été décidé de restreindre l'utilisation des bâtons dans les zones suivantes :

a) Coureurs de l'Ultramarathon

- L'utilisation de bâtons est interdite depuis le départ du Faro de Fuencaliente jusqu'après le point de ravitaillement de Los Canarios.
- L'utilisation de bâtons est interdite depuis El Pico de Las Ovejas jusqu'au refuge Punta de Los Roques.
- L'utilisation de bâtons est interdite du Mirador de los Andenes au télescope Isaac Newton.

b) Coureurs de VOLCANES

- L'utilisation de bâtons est interdite depuis le départ du Faro de Fuencaliente jusqu'après le point de ravitaillement de Los Canarios.

c) Coureurs de EL ROQUE / EL ROQUE PROMESAS

- L'utilisation de bâtons est interdite sur l'ensemble du parcours.

A tous les points, il y aura des panneaux de course avertissant du début et de la fin d'une zone restreinte.

L'utilisation de bâtons dans l'une des zones susmentionnées entraînera la disqualification immédiate du coureur (avec retrait du dossard sur place ou au prochain point de ravitaillement). Cette disqualification peut être effectuée par les arbitres de la course, les arbitres environnementaux accompagnés des gardes forestiers, ou toute personne de l'organisation. Voir en détail la section sur les sanctions et les déchéances.

Abandon des sentiers

Les courses traversent des zones d'haute valeur écologique et d'existence fragile. Et avec des règlements administratifs très spécifiques. C'est pourquoi **il est obligatoire de suivre les sentiers tels qu'ils ont été marqués et balisés, sans les en raccourcir**. Le fait de laisser un chemin provoque une érosion dommageable du site. Il est interdit de doubler en dehors des sentiers. Quitter la piste, couper ou dépasser en dehors de la piste est un motif de disqualification immédiate.

Tous les coureurs doivent veiller à ce que notre impact sur le terrain soit réduit au minimum, afin que nous puissions profiter de plus d'éditions à l'avenir. Préservons le paradis qu'est l'île de La Palma.

En s'inscrivant à l'une des courses d'UTMB®, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés.

En particulier :

- Il est strictement interdit de laisser des déchets (contenants de gel, papiers, déchets organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont disponibles à chaque poste de ravitaillement et doivent être utilisées de manière obligatoire. Les commissaires de course effectuent des contrôles le long du parcours.
- Tous les participants doivent conserver leurs déchets et emballages jusqu'à ce qu'ils puissent les jeter dans les poubelles prévues à cet effet aux postes de ravitaillement. Les organisateurs conseillent aux coureurs de prendre un sac pour transporter leurs déchets jusqu'aux prochains points de ravitaillement. Des sacs en plastique pour la collecte de papier toilette sont fournis avec le dossard. Ils doivent être utilisés après une "urgence au bord du sentier".
- Aucune vaisselle jetable (couverts, tasses, bols) ne sera distribuée aux points de ravitaillement. Ceci afin de réduire la consommation de plastique par les coureurs ainsi que par les bénévoles d'UTMB®. Nous vous invitons donc à apporter **vos propres couverts et votre bol** si vous souhaitez manger des aliments chauds à un point de ravitaillement.
- Il est interdit de produire du bruit qui perturbe la paix naturelle et le silence de l'environnement, de porter de la musique sans écouteurs...

ÉQUIPEMENT et MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Pour des raisons visant à garantir la sécurité et le bon déroulement de chaque course, tous les participants doivent avoir à leur disposition la liste complète des équipements obligatoires détaillés ci-dessous. Tous les équipements, qu'ils soient utilisés ou non, doivent être portés pendant la course.

Des contrôles systématiques et/ou aléatoires seront effectués pendant la course. Une pénalité, voire une disqualification, sera appliquée aux coureurs qui ne porteront pas l'équipement obligatoire (voir PÉNALITÉS).

Il est important de garder à l'esprit que l'équipement imposé par l'organisation est un **minimum vital que chaque coureur doit adapter en fonction de ses propres capacités**. En particulier, **il est préférable de ne pas choisir les vêtements les plus légers possibles pour gagner quelques grammes, mais d'opter pour des vêtements qui assurent réellement une bonne protection en montagne contre le froid et le vent et qui offrent donc une plus grande sécurité et de meilleures performances**.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE ULTRAMARATHON ET VOLCANES

- Chaussures fermées adaptées au trail.
- Sac ou similaire destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course.
- Téléphone mobile (smartphone fortement conseillé) : le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Téléphone mobile permettant son utilisation en Espagne et France (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder le téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée).
 - Garder le téléphone allumé, le mode avion est interdit et susceptible d'être pénalisé avec une disqualification.
 - Pour les smartphones : application LiveRun installée et paramétrée.
 - Une batterie externe est fortement conseillée.
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés).
- Réserve d'eau minimum de 1,5l. A la sortie de certains ravitaillements, il sera obligatoire de repartir avec 1,5l de boisson, selon le tronçon à parcourir ou les conditions météo.

- 1 lampe frontale avec feu arrière rouge en bon état de fonctionnement avec piles ou batteries de rechange. *Recommandation : 200 lumens ou plus.* Il peut s'agir d'un phare et d'un feu arrière rouge séparés.
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum.
- Sifflet.
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 100 cm x 6 cm).
- Réserve alimentaire.
Recommandation : 800kcal (2gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune).
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable minimum 10.000 Schmerber et respirante (RET recommandé inférieur à 13). La veste doit impérativement comporter une capuche intégrée ou attachée à la veste avec un système prévu d'origine par le fabricant. Les coutures doivent être soudées. La veste ne doit pas avoir des parties composées d'un tissu non imperméable, mais les aérations ménagées par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dès lors qu'elles ne nuisent pas de manière évidente à l'imperméabilité, sont acceptées. Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ces critères, si sa veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'appréciation du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.
- Seconde couche chaude additionnelle : un vêtement seconde couche chaud à manches longues (coton exclu) d'un poids de 180g au minimum (homme, taille M). OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (première ou seconde couche, coton exclu) d'un poids de 110g au minimum (homme, taille M) et d'une veste coupe-vent* avec une protection déperlante durable (DWR protection).
*La veste coupe-vent ne remplace pas la veste obligatoire imperméable avec capuche, et vice versa.
- Casquette ou bandana ou vêtement qui couvre la tête.
- Gants chauds et imperméables.

Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification après la sortie d'usine.

Vous transportez ce matériel dans un sac qui doit être marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive) :

- Vêtements chauds de rechange indispensables en cas de temps froid et pluvieux ou en cas de blessure.
- Vaseline ou crème anti-échauffement.
- Crème solaire.
- Lunettes de soleil.
- Casquette de type saharienne pour protéger votre tête et votre cou du soleil.
- **Bol et couverts réutilisables** pour les repas.
- Montre GPS avec le tracé de la course.

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route. Aucun bâton ne sera admis dans les sacs d'équipement personnel.

L'usage des bâtons sera interdit dans certaines zones signalées par des panneaux spécifiques sur le parcours, pour des raisons de sécurité ou environnementales (voir point Interdiction de l'utilisation de cannes).

Musique: *l'écoute de musique avec des écouteurs uniquement est autorisée, à condition que cela ne présente aucun danger. Les écouteurs DOIVENT être retirés lors de la traversée des routes, ainsi qu'à l'approche des points de contrôle et de tout membre de l'équipe de sécurité.*

MATÉRIEL OBLIGATOIRE EL ROQUE / EL ROQUE PROMESAS

Il est rappelé aux coureurs que le départ du EL ROQUE / EL ROQUE PROMESAS a lieu tôt le matin à une altitude de plus de 2.400 m, de sorte que les conditions météorologiques à ce moment et à cet endroit peuvent être défavorables.

- Chaussures fermées adaptées au trail.
- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course.
- Téléphone mobile (smartphone fortement conseillé) : le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Téléphone mobile permettant son utilisation en Espagne et France (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder le téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée).
 - Garder le téléphone allumé, le mode avion est interdit et susceptible d'être pénalisé avec une disqualification.
 - Pour les smartphones : application LiveRun installée et paramétrée.
 - Une batterie externe est fortement conseillée.
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés).
- Réserve d'eau minimum de 1l.
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum.
- Sifflet.
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 100 cm x 6 cm).
- Réserve alimentaire.
Recommandation : 400kcal (1gel + 1 barre énergétique).
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable minimum 10.000 Schmerber et respirante (RET recommandé inférieur à 13). La veste doit impérativement comporter une capuche intégrée ou attachée à la veste avec un système prévu d'origine par le fabricant. Les coutures doivent être soudées. La veste ne doit pas avoir des parties composées d'un tissu non imperméable, mais les aérations ménagées par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dès lors qu'elles ne nuisent pas de manière évidente à l'imperméabilité, sont acceptées. Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ces critères, si sa veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'appréciation du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.
- Casquette, bandana ou vêtement couvrant la tête.
- Gants chauds et impermeables.

Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification après la sortie d'usine.

Vous transportez ce matériel dans un sac qui doit être marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive) :

- Vêtements chauds de rechange indispensables en cas de temps froid et pluvieux ou en cas de blessure.
- Vaseline ou crème anti-échauffement.
- Crème solaire.
- Lunettes de soleil.
- Casquette de type saharienne pour protéger votre tête et votre cou du soleil.
- Montre GPS avec le tracé de la course.

Musique: *l'écoute de musique avec des écouteurs uniquement est autorisée, à condition que cela ne présente aucun danger. Les écouteurs DOIVENT être retirés lors de la traversée des routes, ainsi qu'à l'approche des points de contrôle et de tout membre de l'équipe de sécurité.*

MATERIEL OBLIGATOIRE VERTICAL CHALLENGE

- Chaussures fermées adaptées au trail.
- 1 lampe frontale avec feu arrière rouge en bon état de fonctionnement avec piles ou batteries de rechange. *Recommandation : 200 lumens ou plus.*
- Téléphone mobile (smartphone fortement conseillé) : le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Téléphone mobile permettant son utilisation en Espagne et France (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder le téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée).
 - Garder le téléphone allumé, le mode avion est interdit et susceptible d'être pénalisé avec une disqualification.
 - Pour les smartphones : application LiveRun installée et paramétrée.
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés).

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive) :

- Des vêtements thermiques, indispensables en cas de froid ou de pluie.
- Montre GPS avec le tracé de la course.

Musique: *l'écoute de musique avec des écouteurs uniquement est autorisée, à condition que cela ne présente aucun danger. Les écouteurs DOIVENT être retirés lors de la traversée des routes, ainsi qu'à l'approche des points de contrôle et de tout membre de l'équipe de sécurité.*

PROGRAMME QUARTZ EVENT

L'organisation de Transvulcania by UTMB® a décidé d'intégrer le programme QUARTZ Event visant à protéger la santé des participants et à contribuer à un sport propre.

L'organisation de l'UTMB® a décidé d'intégrer le programme QUARTZ Event visant à protéger la santé des participants et à contribuer à un sport **propre**.

Le programme QUARTZ Event n'a ni la vocation ni la compétence de se substituer aux réglementations nationales ou internationales en vigueur dans la lutte contre le dopage, son but est de renforcer le contrôle médical avant, pendant et après la compétition.

Le programme de l'événement QUARTZ est géré par une **commission d'experts** composée uniquement de médecins. Cette commission médicale a la possibilité de consulter les experts de son choix et est chargée notamment de donner un avis consultatif à la direction de la course sur l'état médical des participants.

Cette **commission d'experts** peut même proposer à la direction de course l'exclusion d'un participant pour des raisons de santé avant la compétition (" no start ") ou le disqualifier après la compétition pour non-respect des procédures.

Le programme de l'événement QUARTZ s'adresse à tous les participants qui s'engagent à :

1. Déclarer à la **Commission d'experts** les informations médicales suivantes :

- Tout antécédent médical et/ou pathologie, notamment ceux susceptibles d'augmenter le risque pendant la compétition.
- L'utilisation de traitements ou de médicaments réguliers ou de compléments alimentaires pendant au moins 30 jours avant le début de la compétition.
- Toute demande ou utilisation d'une substance ou d'une méthode faisant l'objet d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).

La déclaration de ces informations médicales au **comité d'experts** se fait exclusivement par le biais de l'espace santé gratuit du programme QUARTZ accessible depuis le site internet : <https://www.quartzprogram.org> Les informations médicales déclarées sont accessibles uniquement par les médecins de la **Commission d'experts, les membres de l'équipe du programme QUARTZ**, ainsi que les experts désignés et par l'équipe médicale en cas de besoin pendant la course.

2. Accepter tous les échantillons urinaires et/ou sanguins et/ou salivaires et les analyses associées dans les 30 jours avant le départ, et jusqu'à 15 jours après la compétition, étant entendu que les frais inhérents à la réalisation de ces échantillons et analyses associées sont à la charge directe de l'organisation.

3. **Respect de la Liste des interdictions 2022 du Code mondial antidopage**, mais aussi de ne pas participer à la compétition en cas d'utilisation de :

Dans les 60 jours précédant le début de la compétition :

- Perfusion intraveineuse de fer.

Dans les 7 jours précédant le début de la compétition et pendant la compétition : perfusion intraveineuse de fer :

- Perfusion intraveineuse.
- Inhalation d'un gaz.
- Substance faisant l'objet d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) selon la Liste des interdictions publiée annuellement par l'Agence mondiale antidopage (AMA).
- Tous les glucocorticoïdes, quel que soit leur mode d'administration.
- Hormones de synthèse thyroïdienne sauf en cas d'ablation partielle ou totale de la thyroïde ou d'hypothyroïdie d'origine médicale.

Dans les 24 heures avant le début de la compétition et pendant la compétition :

- Tous les bêta-2-agonistes, quel que soit leur mode d'administration.
- Tous les analgésiques, y compris le Tramadol et les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), quel que soit leur mode d'administration.
- Toutes les substances incluses dans le programme de surveillance 2021 de l'AMA.

L'usage éventuel de ces substances peut être identifié dans le cadre de contrôles pré et/ou post-compétition ou par tout autre moyen d'investigation.

4. Accepter de répondre à toute convocation du **Comité d'experts** sur place ou à distance (téléphone ou vidéoconférence) pour commenter l'admissibilité ou l'inéligibilité à participer au concours ou la disqualification éventuelle après le concours.

5. Transmettre clairement tout formulaire de contrôle du dopage rempli pendant les 30 jours précédant le début de la compétition et jusqu'à 15 jours après la compétition.

6. Accepter que les données le concernant soient utilisées à des fins de recherche uniquement et de manière strictement anonyme. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant. Le Comité d'experts est l'organe auprès duquel ce droit peut être exercé.

Tout manquement, refus ou transmission d'informations erronées dans le cadre du programme de l'événement QUARTZ peut entraîner la disqualification du participant avant et après le concours.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout concurrent peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à la fin de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, l'athlète est sanctionné de la même manière que s'il avait été reconnu coupable de dopage.

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- **D'une pièce d'identité ou passeport avec photo.**

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, postes de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt ou récupération des sacs... Un dossard sera également fourni et devra être conservé dans le sac à dos pendant toute la durée de la course. Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon il est désactivé.

SAC D'ÉQUIPEMENT PERSONNEL (DROP BAG)

Les coureurs de l'ULTRAMARATHON, de VOLCANES, EL ROQUE / EL ROQUE PROMESAS et du VERTICAL CHALLENGE recevront un sac de 30 litres lors du retrait de leur dossard.

Après l'avoir rempli des vêtements et des ustensiles que le coureur juge appropriés, il le déposera sur la ligne de départ avant le départ de la course. Le sac sera porté par l'organisation jusqu'à la ligne d'arrivée à Los Llanos de Aridane (ULTRAMARATÓN, VOLCANES, EL ROQUE / ROQUE PROMESAS). Dans le VERTICAL CHALLENGE, il y aura une zone de consigne où vous pourrez laisser votre sac au moment de la course et le récupérer plus tard.

ULTRAMARATHON: dépôt du sac au départ au Faro de Fuencaliente et transfert à la ligne d'arrivée (Los Llanos de Aridane).

VOLCANES: dépôt du sac d'équipement au départ au Faro de Fuencaliente et transfert à la ligne d'arrivée (Los Llanos de Aridane).

EL ROQUE /EL ROQUE PROMESAS : dépôt du sac d'équipement au départ à Roque de los Muchachos et transfert à la ligne d'arrivée (Los Llanos de Aridane).

Récupération des sacs : Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, exclusivement sur présentation du dossard. Les sacs doivent être récupérés à l'arrivée au plus tard 2 heures après la fermeture de la course. Passé ce délai, le coureur doit se rendre personnellement dans les bureaux de l'organisation pour récupérer son sac, en assumant ses frais.

L'organisation assure le rapatriement des sacs des coureurs ayant abandonné, à la condition que leur abandon ait été enregistré. Le délai de rapatriement dépend des contraintes logistiques. L'organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs à Los Llanos de Aridane avant la fin de la course.

Seuls les sacs fournis par l'organisation seront acheminés. Les bâtons ne sont pas transportables dans ces sacs. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur.

RAVITAILLEMENTS

L'organisation assure la présence de ravitaillements solides et liquides tout au long du parcours. Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau et boissons énergétiques ou isotoniques pour le remplissage des poches à eau et des gobelets individuels obligatoires. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque

poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Au départ de certains postes de ravitaillement (ULTRAMARATHON et VOLCANES), il sera obligatoire de partir avec 1,5l de boisson, en fonction du tronçon à parcourir ou des conditions météorologiques.

Pour des informations plus détaillées sur la composition des ravitaillements, consultez la page "Ravitaillements" sur le site web.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlé ont accès aux postes de ravitaillement.

Le Guide du Coureur et le site web expliqueront en détail la liste précise des points de ravitaillement et leur composition.

POSTES DE CONTRÔLE

Un contrôle est effectué à l'arrivée à tout poste de ravitaillement et certains postes de secours. **Des postes de contrôle inopinés sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement.** Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation. Il est de la responsabilité du coureur de s'assurer qu'il passe par les contrôles de temps établis par l'organisation.

BALISAGE

Une grande partie du parcours n'est pas balisée car elle longe le GR131 (balisage rouge et blanc) et le GR130 (balisage rouge et blanc). Vous trouverez des marqueurs aux intersections et aux endroits où il peut y avoir des problèmes.

Pour une meilleure vision de nuit, les marqueurs sont équipés d'un matériau réfléchissant qui renvoie la lumière de la lampe frontale.

ATTENTION : Ne quittez pas le chemin !

SECOURS ET ASSISTANCE MEDICALE

Il y a plusieurs postes de secours le long du parcours. Ces points sont communiqués par radio ou par téléphone avec le Centre de Contrôle de la Course (le numéro sera communiqué dans le Guide du Coureur et imprimé sur le dossard), où se trouve une équipe médicale pour la durée de la course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou moyens publics.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours.
- En appelant le Centre de Contrôle (CC) de la course.

- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours.
- En utilisant la fonctionnalité SOS de l'application LiveRun.

S'il est impossible de contacter le commandant de la course, il est possible d'appeler directement les services d'urgence (notamment dans les zones où seuls les appels d'urgence sont possibles) via le numéro **de téléphone 112**.

Des éventualités de toutes sortes, liées à l'environnement et à la course, peuvent justifier un retard dans l'assistance. Pendant l'attente, votre sécurité dépend de la qualité des produits que vous transportez dans votre sac à dos. Le participant disposera de ses propres ressources pour assurer sa sécurité.

Les professionnels médicaux et les sauveteurs officiels, ainsi que toute personne désignée par la direction de la course, sont autorisés à :

- **À mettre hors course tout concurrent qui n'est pas considéré comme apte à poursuivre la course.**
- À obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire.
- À faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- À orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course.

Une infirmerie sera accessible à l'arrivée pendant toute la durée des épreuves. Les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser. Les soins de confort sont soumis à l'appréciation du personnel médical dans la limite de leur disponibilité.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- ULTRAMARATHON : 16 heures.
- VOLCANES : 11 heures.
- EL ROQUE / EL ROQUE PROMESAS : 7 heures.

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de ravitaillement seront définies et communiquées dans le Guide Coureur et sur le site internet. En cas de changement (conditions exceptionnelles), les nouvelles barrières horaires sont également communiquées par message, réseaux sociaux, email et sur le site internet.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). **Pour être autorisés à**

poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de ravitaillement avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de ravitaillement).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

ABANDON ET REPATRIEMENT (RETOUR À L'ARRIVÉE)

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de poste, ou prévenir le Centre de Contrôle de la course. Dans ce cas, le numéro sera marqué comme « abandon ».

En cas de décision d'abandon entre 2 points de ravitaillement, le coureur doit rejoindre le point de ravitaillement le plus proche où il signalera son abandon.

Le coureur conserve son dossard car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins...

Le retour à l'arrivée fonctionne de la manière suivante :

- Des bus sont disponibles au départ de certains postes de ravitaillement signalés par un pictogramme « bus » sur les cartes des parcours afin de rapatrier à l'arrivée les coureurs ayant abandonné.
- Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.
- En ce qui concerne les postes de ravitaillement ou de secours accessibles en voiture ou 4x4 :
 - Lors de la fermeture du poste, l'organisation, dans la mesure des moyens disponibles, rapatriera les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste.
- En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le retour à l'arrivée des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles.

ARRIVÉE

Un cadeau sera remis à ceux qui auront terminé la distance dans le temps imparti.

Les coureurs finishers auront accès à un dernier ravitaillement situé à Los Llanos de Aridane, avec un accès limité aux coureurs, et une seule fois.

DOUCHES

Les coureurs pourront bénéficier d'un service de douche à la fin de la Course. Ils doivent présenter leur dossard pour accéder aux douches. Pendant la Course, s'il y a des douches, elles ne seront disponibles que sur prescription médicale.

L'accès aux toilettes ou douches ne sera autorisé qu'aux coureurs et sans chaussures de course.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour chaque course, un classement général, masculin et féminin, et pour chaque catégorie, masculin et féminin, est établi (voir ci-dessous pour chaque catégorie).

Pour chaque course, **les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du classement général reçoivent un trophée**. Les trophées et les prix ne sont remis que lors de la cérémonie, donc il est obligatoire être présent.

Catégories d'âge UTMB® World Series
18-19
20-34
35-39
40-44
45-49
50-54
55-59
60-64
65-69
70-74
75-79
80-84

Qualification pour les UTMB World Series Finals

Vous pouvez trouver toutes les informations sur les raccourcis vers les finales des World Series à Chamonix à l'adresse suivante : <https://utmb.world/es/elite-runners-utmb-world-series-finals>

PENALISATION ET DISQUALIFICATION

Le Directeur de Course, commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

ULTRAMARATHON et VOLCANES

MANQUEMENT AU REGLEMENT	PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION
Coupe du parcours.	A l'appréciation du comité de course
Absence de matériel obligatoire de sécurité (certains de ces articles) : ne pas avoir un volume de réserve d'eau d'au moins 1,5 l, veste imperméable avec capuche, lampe, couverture de survie, téléphone portable.	Disqualification immédiate
Absence d'autres éléments de sécurité : collants ou pantalons longs, seulement une lampe, bonnet ou bandana, bonnet, gants, vêtement thermique, pantalon imperméable, sifflet, élastique, réserve de nourriture, bouteille, et autre obligatoire.	Pénalité 1 heure
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire.	Disqualification
Téléphone éteint ou en mode avion.	Disqualification
Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage.	Pénalité 1 heure
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs). Nota bene : un participant dont les supporters font preuve d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé.	Disqualification
Non-assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge).	Disqualification
Assistance en dehors des zones autorisées.	Pénalité 30 min
Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.	Pénalité 15 min
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...).	Disqualification immédiate et à vie
Défaut de dossard visible.	Pénalité 15 min
Port du dossard non conforme.	Pénalité 15 min (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)

Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs).	Pénalité 15 min
Absence d'une puce électronique.	Selon décision du comité de course
Absence de passage à un point de contrôle.	Selon décision du comité de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage.	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite.	Disqualification
Sac non marqué.	Pénalité 1 heure
Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course.	Pénalité 1 heure
Utilisation de bâtons dans l'une des zones mentionnées dans la section sur l'interdiction des perches.	Disqualification
Non-respect des règles du parc national. Il n'est pas permis de quitter les sentiers balisés, de dépasser d'autres coureurs en quittant les sentiers. Il est interdit de produire des bruits qui perturbent la paix et le silence naturels de l'environnement.	Disqualification

(*) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité.

Si l'infraction à la réglementation est postérieure à la course, la direction peut ajouter un temps de pénalité au temps de course final du coureur. Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.

EL ROQUE / EL ROQUE PROMESAS

MANQUEMENT AU REGLEMENT	PENALISATION (*) - DISQUALIFICATION
Coupe du parcours.	A l'appréciation du comité de course
Absence de matériel obligatoire de sécurité (certains de ces articles) : ne pas avoir un volume de réserve d'eau d'au moins 1 l, veste imperméable avec capuche, lampe, couverture de survie, téléphone portable.	Disqualification immédiate
Absence d'autres éléments de sécurité : bonnet ou bandana, gants, sifflet, élastique, réserve de nourriture, bouteille, et autre obligatoire.	Pénalité 30 min
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire.	Disqualification
Téléphone éteint ou en mode avion.	Disqualification
Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage.	Pénalité 30 min
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs). Nota bene : un participant dont les supporters font preuve d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé.	Disqualification
Non-assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge).	Disqualification
Assistance en dehors des zones autorisées.	Pénalité 30 min
Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.	Pénalité 10 min

Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...).	Disqualification immédiate et à vie
Défaut de dossard visible.	Penalización de 10 minutos
Port du dossard non conforme.	Pénalité 10 min (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)
Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs).	Pénalité 10 min
Absence d'une puce électronique.	Selon décision du comité de course
Absence de passage à un point de contrôle.	Selon décision du comité de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage.	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite.	Descalificación
Sac non marqué.	Pénalité 30 min
Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course.	Pénalité 30 min
Utilisation de bâtons dans l'une des zones mentionnées dans la section sur l'interdiction des bâtons.	Disqualification
Non-respect des règles du parc national. Il n'est pas permis de quitter les sentiers balisés, de dépasser d'autres coureurs en quittant les sentiers. Il est interdit de produire des bruits qui perturbent la paix et le silence naturels de l'environnement.	Disqualification

(*) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité.

Si l'infraction à la réglementation est postérieure à la course, la direction peut ajouter un temps de pénalité au temps de course final du coureur. Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.

VERTICAL CHALLENGE

MANQUEMENT AU REGLEMENT	PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION
Coupe du parcours.	A l'appréciation du comité de course
Absence de matériel obligatoire de sécurité (certains de ces articles) : lampe, couverture de survie, téléphone portable.	Disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire.	Disqualification
Téléphone éteint ou en mode avion.	Pénalité 5 min
Jet de détrit (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage.	Pénalité 5 min
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs). Nota bene : un participant dont les supporters font preuve d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé.	Disqualification
Non-assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge).	Disqualification

Assistance en dehors des zones autorisées.	Pénalité 5 min
Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.	Pénalité 5 min
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...).	Disqualification immédiate et à vie
Défaut de dossard visible.	Pénalité 5 min
Port du dossard non conforme.	Pénalité 5 min (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)el corredor debe restaurar su dorsal de forma conforme)
Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs).	Pénalité 5 min
Absence d'une puce électronique.	Selon décision du comité de course
Absence de passage à un point de contrôle.	Selon décision du comité de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage.	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Départ d'un poste de contrôle après l'heure limite.	Disqualification
Utilisation de bâtons sans les avoir portés depuis le départ de la course.	Pénalité 5 min

(*) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité. Si l'infraction à la réglementation est postérieure à la course, la direction peut ajouter un temps de pénalité au temps de course final du coureur. Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.

DROITS À L'IMAGE

Tout participant renonce expressément à son droit à l'image pendant l'événement et renonce à tout recours contre l'organisateur et ses partenaires pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transférer ce droit à l'image sur tout support, par le biais d'une accréditation ou d'une licence adaptée. Ultra-Trail®, Ultra-Trail du Mont-Blanc®, UTMB® sont des marques légalement déposées. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement doit respecter le nom de l'événement, les marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

Transvulcania by UTMB® travaille avec la société [Sportograf](#), qui utilise les données collectées lors des événements sportifs pour remplir son obligation de prestataire de services photographiques en vertu du contrat sous-jacent avec l'Organisateur. Les données personnelles des participants ne seront pas transmises à des tiers. Ils ne travailleront qu'avec des photographes qui respectent les lois requises en matière de protection des données, conformément au règlement général de l'UE sur la protection des données.

En plus d'offrir la possibilité d'une recherche manuelle de photos à l'aide du lieu et de l'heure, il est également possible d'utiliser le numéro de dossard ou une photo (selfie). Dans ce dernier cas, les caractéristiques anonymes et non personnelles des participants sont déterminées à l'aide d'un

algorithme, indépendamment du numéro de dossard, à l'aide duquel les images personnelles peuvent être retrouvées ultérieurement.

La justification légale du traitement des données est l'intérêt légitime susmentionné, conformément à l'article 6, paragraphe 6. 1 lit. f GDPR. Le participant a le droit de s'opposer à ce traitement.

De plus amples informations sur la manière dont Sportograf traite les données personnelles et sur votre droit d'opposition figurent dans sa politique de confidentialité, disponible sur <https://www.sportograf.com/es/privacy>.

SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée sous peine de pénalité à l'appréciation de la direction de course.

EXPRESSION POLITIQUE

Selon notre [charte éthique](#), toute manifestation ostentatoire de messages ou d'images à caractère politique au cours de l'événement est interdite.

RECLAMATIONS

Toute réclamation impliquant un changement de classement doit nous être faite par courriel, dans un délai de 24 heures après la fin de l'événement.

Toute autre réclamation devra nous être faite par email, dans un délai de 10 jours après la fin de l'événement.

Toute réclamation ou désaccord lié à l'inscription (par exemple un coureur n'est pas sélectionné au tirage au sort) ou en relation avec la gestion sportive de la course et son règlement (par exemple si un coureur abandonne la course) ne sont pas des motifs valables pour être considérés comme une réclamation.

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, la position des ravitaillements et des postes de secours, et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

- Modifier les tracks, même raccourcir leur distance.
- Différer le départ de quelques heures au maximum.
- Modifier les barrières horaires.

- Annuler l'épreuve (partiellement ou totalement).
- Neutraliser l'épreuve.
- Arrêter l'épreuve en cours.
- Mettre en place des mesures sanitaires exceptionnelles, y compris des départs en vagues.

ANNEXE CONDITIONS D'INSCRIPTION

Il existe une annexe à ce règlement qui régit les conditions d'inscription aux épreuves.

ANNEXE PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES

Il existe une annexe à ce règlement qui communique sur la protection des données personnelles.

La version originale de ce règlement est rédigée en espagnol. En cas d'incohérence ou de divergence entre la version espagnole et l'une des autres versions linguistiques du présent Règlement, la version espagnole prévaudra.

Santa Cruz de la Palma, novembre 2022.

V.0

UTMB[®]
GROUP